

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2016

---ooOoo---

Le six octobre deux mille seize à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGEEEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

- 1/1 – Attribution d'une subvention à l'association « améliorer et démocratiser la vie dans la cité »
- 1/2 – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain – Contrat de Ville métropolitain – Signature du Protocole de Préfiguration NPNRU métropolitain
- 1/3 – Programme de Rénovation Urbaine – Signature de l'avenant technique

2 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 2/1 – Galerie commerciale « Europe » - Café « Le Eddie's » - Liquidation judiciaire – Acquisition de la licence IV au mandataire judiciaire

4 – FINANCES

- 4/1 – Admissions en non-valeur – Budget Principal
- 4/2 – Décisions Budgétaire Modificative n° 2 – Budget principal et budget annexe patrimoine locatif

5 – PERSONNEL

- 5/1 – Consultation sur la demande d'affiliation auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Nord du Syndicat Mixte SAGE de l'Escaut
- 5/2 – Convention de mise à disposition de services civiques avec le Centre Régional Information Jeunesse
- 5/3 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1^{er} novembre 2016

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

8/1 – Appel à projets « projets innovants en faveur de la jeunesse » – Partenariat et financement

11 – SECURITE - CITOYENNETE - ETAT CIVIL

11/1 – Raccordement de sirènes au Système d’Alerte et d’Information des Populations (SAIP)

12 – ACTION SOCIALE

12/1 – Logement – Convention de partenariat avec la Préfecture

13 – DIVERS

13/1 – Election des représentants de la Ville au Conseil d’Administration de l’association ADÉLIE

13/2 – Présentation des décisions prises en vertu de l’article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

QUESTIONS DIVERSES

M. LEBON est désigné comme secrétaire de séance et procède à l’appel des membres du conseil municipal.

Etaient présents :

M. ELEGEEEST, Maire ; M. BOSSUT, Mme DUBRULLE, Mme DA CONCEIÇÃO, M. JONCQUEL, Mme LEDÉ, M. TOUTIN, Mme ADGNOT, Mme MEHAILIA, M. BLOUME, M. DEVOUGE, Adjoint ; Mme CHABANE, M. LAMPE, Mme VETEAU-DUGUEY, M. GÉRY, Mme BERGOGNE, M. LEDÉ, Mme AJIAR, M. LEBON, Mme CHATTELÉE, M. WASIEWICZ, Mme DUPONT, M. POURCEL, M. PANNETIER, Mme ALBA, M. SCHOOS, M. MAES, Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ, M. TONDEUX.

Etaient représentés :

M. DE BOCK par Mme DA CONCEIÇÃO ; Mme GINGOLD par Mme CHABANE ; Mme WICKE par M. BOSSUT

M. le Maire évoque en préambule la journée exceptionnelle vécue la veille à Paris sous l’Arc de Triomphe.

Il indique que dans le cadre de l’exercice de ses mandats, il a vécu des circonstances marquantes, de grands événements et qu’il a eu l’occasion de faire des rencontres qui provoquent des émotions mais que cette journée occupera dans sa mémoire une place toute particulière.

Il précise que la délégation monsoise était constituée de M. GÉRY, Président de l’association ainsi que d’anciens combattants, des enfants du conservatoire, de membres de l’harmonie municipale et de quelques élus pour le ravivage de la flamme de la Nation, place de l’Etoile à Paris.

Il ajoute que ce fut une magnifique cérémonie au cours d'une magnifique journée d'automne et que les Champs Elysées et le rond-point de l'Etoile ont été fermés à la circulation dès 18h00 pour permettre le bon déroulement de ce rendez-vous.

Il souligne la présence de Madame Audrey LINKENHELD, Députée et de Madame Alexandra LECHNER Conseillère Départementale.

Il fait part de son émotion en pensant aux grands Hommes dont le Général de Gaulle, les différents Présidents et invités étrangers qui ont pu accomplir ce geste.

Il précise qu'il a inscrit un long mot au nom de la Ville de Mons en Barœul dans le livre d'or.

Il note l'importance accordée depuis 15 ans avec M. GÉRY aux cérémonies patriotiques et rappelle la présence le 11 novembre 2014 d'un millier de Monsois au Monument aux Morts.

Il remercie vivement M. GÉRY, M. LEDÉ et M. BOSSUT pour l'organisation et le bon déroulement de cette cérémonie.

Il conclut que les enfants de Mons garderont des souvenirs inoubliables de cette cérémonie très bien rodée ainsi que les anciens combattants qui étaient aussi très impressionnés.

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 23 juin est adopté à l'unanimité.

1/1 – Attribution d'une subvention à l'association « améliorer et démocratiser la vie dans la cité »

Mme CHABANE explique qu'il s'agit d'une délibération particulière puisqu'elle concerne une demande de moyens supplémentaires à la Ville pour un dispositif totalement intégré dans la programmation du Contrat de Ville.

Elle indique que, depuis plusieurs années, le Conseil Général accompagne ce dispositif en le subventionnant à hauteur de 70 % correspondant à une dépense de 8 000 à 10 000 € chaque année pour 15 à 20 projets portés par et pour les habitants.

Elle précise qu'en 2016 une demande de subvention à la Région a été faite à hauteur de 7 000 €.

Elle souligne qu'en juillet 2016 les élus régionaux ont décidé de « sabrer dans les subventions aux FPH » et que de ce fait, la Ville de Mons en Barœul ne recevra que 2 680 €, sans explication particulière. Elle considère cette annonce comme un « coup dur » pour la vie démocratique et ajoute qu'une demande de subvention complémentaire est faite à la Ville pour financer les 11 projets prévus en 2016.

M. TONDEUX dit entendre cette colère. Il ajoute ne pas remettre en cause le FPH. Il déplore également la baisse de la subvention régionale mais indique qu'il y a moins d'argent à distribuer et s'inquiète pour les prochaines années.

Il souligne enfin qu'on peut râler sur la Région mais qu'il faut apprendre à vivre plus pauvre qu'avant.

Il annonce que son groupe votera toutefois pour cette délibération.

M. LEBON félicite la Ville pour cette décision mais se dit inquiet pour l'avenir de ce dispositif compte tenu du désengagement de la Région et ajoute que la solidarité et l'environnement sont pris pour cible par M. BERTRAND, Président de la Région Hauts-de-France.

M. le Maire rejoint ces propos. Il souligne que même dans un contexte de « pauvreté », la Région dispose d'un budget de 3 milliards d'euros et qu'elle a donc les moyens de faire des choix, ce qui définit la Politique.

Il dénonce depuis décembre 2015 les moyens mis dans des actions de communication au risque de faire passer à la trappe des dispositifs moins spectaculaires mais très utiles et précieux pour le « vivre ensemble » comme l'accompagnement des associations.

Il espère que cette tendance ne va pas se globaliser dans le secteur de la Politique de la Ville et s'inquiète, 9 mois après l'alternance, du manque de visibilité de la Région en matière de Politique de la Ville et de Rénovation Urbaine.

Il rappelle ses origines associatives et martèle son refus de supprimer le FPH qui est un dispositif apprécié et souple au service de l'engagement des citoyens.

Il note que Mme CHABANE a fait un lapsus révélateur en parlant du Conseil Départemental au lieu du Conseil Régional puisque malgré la hausse de 25 % de la part départementale de la Taxe Foncière, les désengagements du Conseil Départemental sont nombreux : suppression d'un CLIC sur 2 avec un regroupement sur des périmètres considérables, baisse de financements pour les CCAS et les structures d'accueil des personnes âgées, diminution des subventions versées pour l'utilisation des salles de sports municipales par les collèges et pour les clubs de prévention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

1/2 – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain – Contrat de Ville métropolitain – Signature du Protocole de Préfiguration NPNRU métropolitain

M. le Maire explique qu'il s'agit à travers cette délibération de « rentrer dans le dur » du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine avec la signature du Protocole de Préfiguration.

Il ajoute que c'est le début d'une aventure de 10 ans de métamorphose qui va permettre de poursuivre la transition de la ville engagée depuis 2007.

Il souligne 2 dates clé :

- Le 16 décembre 2014 : l'annonce du Président de la République à Lens de la liste des 17 quartiers d'intérêt national retenus dans la Région pour les Programmes de Rénovation Urbaine. Il indique que le quartier du « Nouveau Mons » fait partie des 5 sites retenus dans la Métropole lilloise avec une cartographie du secteur basée sur les revenus médians qui a un peu évolué.

- Le 17 décembre 2015 : le « Grand Oral » à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine à Paris en compagnie de Mme DUBRULLE et des Maires de Lille, Roubaix, Tourcoing et Loos qui a permis collectivement de présenter une belle image de la volonté métropolitaine de continuer l'action positive réalisée par l'ANRU sur ces quartiers.

Il précise que le retour des commentaires de l'ANRU suite au « Grand Oral » figure dans l'annexe et qu'un 2^{ème} passage devant le comité national d'engagement de l'ANRU est prévu fin 2016.

Il ajoute qu'à Mons en Barœul une partie du parcours est accomplie avec 200 millions d'euros de travaux qui ont été engagés dans le cadre du premier PRU et qu'il faut aider la Ville à « terminer le travail ».

Il note 2 évolutions majeures du cadre législatif :

- La prise de compétence métropolitaine sur ces projets avec une coopération plus affirmée à l'échelle de la Métropole. Il ajoute que c'était une erreur en 2004 de raisonner à l'échelle communale et qu'à Mons en Barœul, compte tenu du manque de foncier, 1/3 seulement des 400 logements démolis ont été reconstruits dans la ville contre 2/3 pour les autres villes.

- L'intégration des questions de Rénovation Urbaine dans les questions de Politique de la Ville portées à l'échelle de la Métropole avec davantage de croisement de l'humain et de l'urbain et la mobilisation accrue du droit commun en matière d'éducation et de sécurité. Il ajoute qu'il n'est pas facile de mettre davantage de moyens sur ces secteurs et note que sur les 15 dernières années, cette « discrimination » a fonctionné avec des moyens accrus pour le collège Rabelais et les dispositifs de réussite éducative alors qu'en matière de sécurité ça n'a pas marché comme le prouve la diminution des effectifs de Police Nationale de 15 à 3 agents.

Il souligne à propos du développement économique qu'il s'agit de la compétence de la MEL et qu'au-delà des discours il attend des actions concrètes en matière de programmes d'animation commerciale par exemple.

Il explique que le protocole de préfiguration est différent de celui de 2008 qui consistait à autoriser le démarrage des travaux par anticipation alors qu'il s'agit aujourd'hui d'une étape imposée par la loi, d'entreprendre toutes les études nécessaires pour concevoir le programme qui s'échelonnera dans les 6 à 7 ans à venir avec un plan Directeur, des fiches de lots et la signature fin 2017/début 2018 de la convention financière.

Il ajoute que la motivation et le volontarisme des élus sont les mêmes que lors du 1^{er} Protocole de Préfiguration mais qu'il y a 12 ans existaient une dose d'inconscience et des doutes sur la façon dont les Monsois allaient recevoir ce projet qui allait « bouger la ville » alors qu'aujourd'hui on a l'expérience, les partenaires et un savoir-faire.

Il explique que le résultat donne envie de poursuivre l'évolution d'une ville marquée par la ZUP vers une ville durable et qu'il faut tirer les enseignements de rénovation du « Nouveau Mons » vers l'ensemble des quartiers de la ville.

Il note que l'image de Mons en Barœul est en train de changer et qu'aujourd'hui les Monsois ont compris les bénéfices qu'ils pouvaient tirer de ce grand programme.

Il ajoute qu'il s'agit d'une chance considérable pour les élus de porter un projet aussi stratégique avec la possibilité financière pour la Ville d'y prendre toute sa place.

Il indique qu'on s'appuie sur le schéma directeur à 15 ans fait en 2010, sur les études sectorielles, sur le bilan tiré du PRU et sur un certain nombre d'idées (école des Provinces, école Montaigne, immeubles Napoléon, Coty, Place de Bourgogne...).

Il remercie Mme DUBRULLE pour le travail accompli ainsi qu'Amélie BOQUET qui a joué un rôle essentiel sur le plan technique et qui a décidé de réserver son énergie à sa petite fille qui va arriver prochainement.

Mme DUBRULLE note que plusieurs éléments démontrent que le 1^{er} PRU a un véritable impact positif. Elle explique que les habitants le disent, que des promoteurs souhaitent investir à Mons en Barœul et que les signes de reconnaissance que sont le label éco-quartier, les 3 fleurs ou les 4 pages dédiées à la Ville de Mons en Barœul dans la revue « horticulture et paysage » confirment cette évolution très positive.

Elle ajoute que le bilan effectué de 2015 à 2016 à la demande de l'ANRU par le groupement GRESGE, Appel d'Ere et l'agence MAES confirme également la qualité du résultat : « plus de la moitié des logements collectifs réhabilités, des niveaux de performance énergétique élevés permettant d'atteindre jusqu'à 45 % de baisse des consommations d'énergie sur certains bâtiments, un cadre de vie métamorphosé, des réhabilitations, des constructions neuves, le marché du jeudi matin, les aménagements de l'avenue-parc Sangnier qui sont fortement appréciés et appropriés par les habitants du quartier ».

Elle indique que des difficultés persistent et que l'Accord Collectif Intercommunal (ACI) n'a pas permis de tendre vers un rééquilibrage du peuplement puisque 3 ménages sur 4 disposent de faibles ressources. Elle ajoute que ce qui interpelle c'est que l'évolution du profil sociologique des habitants du « Nouveau Mons » n'est pas à hauteur des efforts accomplis sur ce quartier et que ce constat est aussi fait sur beaucoup d'autres programmes ANRU. Elle précise que le NPNRU devrait permettre de travailler ce point avec l'aide de la MEL et des bailleurs dans le cadre de la CIET.

Elle souligne l'importance et la qualité du partenariat local et des actions menées dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité qui sont également signalées et reconnues. Elle dénonce et regrette toutefois des dépôts sauvages autour des bornes d'apport volontaire qui sont malheureusement le signe de comportements irrespectueux.

Elle note également que le partenariat essentiel autour de la prévention et de la sécurité avec le caractère exemplaire et novateur du service de médiation « CITEO » mis en place en partenariat avec les bailleurs n'empêche pas quelques rodéos de motos.

Elle conclut avec une phrase tirée du rapport d'évaluation : « globalement les points positifs sont nombreux et le changement d'image du « Nouveau Mons » est en marche ».

M. le Maire souligne qu'il faut garder le socle des valeurs suivantes :

- La concertation avec les habitants avec les réunions publiques, le Lien et la future Maison du Projet, les conseils citoyens qui devront vivre avec leur indépendance.

- L'intégration des questions de développement durable avec une diminution de 45 % des consommations d'énergie grâce aux réhabilitations qui ont coûté en moyenne 60 000 € par logement contre 30 000 € en moyenne dans la Région.

- La dimension intercommunale en accentuant la mixité sociale à l'échelle métropolitaine en sortant des réticences de certaines communes comme ce fut le cas avec la loi SRU.

Il ajoute que toute la ville doit bénéficier de ce nouvel élan et qu'à l'avenir toute l'image de la ville doit également changer.

Il indique que l'ANRU 1 se termine avec le pôle culturel Allende mais qu'avant 2018 de gros chantiers sont encore au programme : « Equilibre » et « la Pépite », les travaux sur les tours Vauban et sur la barre de Logis Métropole située à l'arrière de l'Hôtel de Ville.

Il annonce que l'équipe désignée pour les études parmi les 18 candidatures reçues et les 4 candidats auditionnés est le cabinet Empreinte qui s'est très impliqué lors de l'ANRU 1 et précise qu'il s'agit d'un paysagiste et non d'un urbaniste.

Il conclut que chaque citoyen doit s'associer à ce mouvement en marche, dénonce les comportements et les incivilités qui ne sont pas en phase et fixe l'objectif de sortir du dispositif de géographie prioritaire dans moins de 10 ans.

M. POURCEL se félicite de repartir pour un 2^{ème} ANRU et souligne le grand succès du 1^{er} PRU pour les habitants qui le vivent au quotidien.

Il souligne la nécessité d'associer les habitants et les usagers qui est un élément essentiel et très important afin qu'ils puissent exprimer leurs orientations et leurs stratégies.

Il précise qu'il plaidera pour la préservation d'espaces verts de grande dimension qui sont rares dans la ville et sont donc très précieux. Il cite la Plaine du Fort qui est une respiration pour la ville ainsi que le parc de la Solitude qui sont frontaliers de Villeneuve d'Ascq et pourraient être fréquentés par les Villeneuvois au même titre que les Monsois fréquentent le parc du Héron.

M. GARCIA rejoint M. POURCEL sur la question de la préservation des espaces verts et en particulier le terrain près de la piscine et la plaine du Fort.

Il rappelle qu'il avait proposé dans son programme de 2014 d'aménager la Plaine du Fort en plaine de loisirs avec pourquoi pas un plan d'eau à destination des Monsois mais aussi des Villeneuvois et d'autres habitants de la Métropole. Il estime en effet que cet espace n'est pas assez adopté par les Monsois.

Il dénonce également l'absence d'emplois dans le « Nouveau Mons » et regrette que l'activité économique n'y soit pas davantage développée.

Il s'interroge enfin sur la présence dans le Protocole de Préfiguration du quartier « Dombrowski » qui se situe à Hellemmes.

M. le Maire répond à propos du développement économique qu'il s'agit d'une compétence de la MEL et que Mons en Barœul est une ville traditionnellement résidentielle.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

1/3 – Programme de Rénovation Urbaine – Signature de l'avenant technique

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un avenant technique au PRU n'ayant pas d'impact financier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/1 – Galerie commerciale « Europe » - Café « Le Eddie's » - Liquidation judiciaire – Acquisition de la licence IV au mandataire judiciaire

Mme LAVALLEZ s'inquiète de la perte d'activité du commerce de proximité dans la galerie de l'Europe et à Mons en Barœul en général. Elle demande des mesures concrètes pour redynamiser le tissu commercial qui est en perte de vitesse.

Elle indique avoir eu connaissance d'une prochaine réunion avec les commerçants afin que ceux-ci puissent échanger sur des pistes éventuelles pour redynamiser le commerce.

Elle souligne qu'elle a la sensation que chacun reste sur des interrogations, que rien ne semble avancer.

Elle insiste sur le fait que certaines cellules de l'Europe sont dégradées et que cela n'incite pas forcément à rendre la galerie attractive et suggère la pose d'un film sur les vitrines.

Elle évoque les moyens d'accès et en particulier la problématique du stationnement notamment pour les commerces du « Haut de Mons ».

Elle insiste à nouveau sur la nécessité de propreté aux alentours des commerces en rappelant qu'en avril 2014 elle avait demandé, au sujet de la propreté, que les bailleurs sociaux tout comme les habitants soient mis face à leurs responsabilités.

M. le Maire lui répond que ses propos sont hors-sujet puisque la délibération porte uniquement sur l'achat d'une licence IV par la Ville. Il ajoute toutefois que l'activité des cafés et des débiteurs de tabac est en chute libre dans la Région de par, les changements d'habitude pour les premiers qui entraînent une baisse de fréquentation des cafés et de par, la proximité de la frontière belge pour les autres.

Il rappelle l'effort consenti par la Ville pour faire venir l'enseigne Carrefour City dans la galerie de l'Europe en leur octroyant un loyer à des conditions avantageuses et explique de manière plus générale la baisse d'activité des commerces en France depuis des années avec une 1^{ère} vague qu'a constituée l'installation des zones commerciales à la périphérie des villes et une 2^{ème} vague avec le développement du E-commerce. Il rappelle également qu'en tant que fils de commerçant, il voyait ses parents travailler de 7h00 à 20h00 tous les jours de la semaine et le dimanche matin et qu'il est plus difficile aujourd'hui d'imposer ces contraintes horaires. Il invite également les Monsois à fréquenter davantage les commerces de proximité afin de les aider à vivre de cette clientèle locale.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4/1 – Admissions en non-valeur – Budget Principal

M. BOSSUT explique qu'il s'agit d'une délibération récurrente pour admettre en non-valeur les créances non recouvrées.

M. TONDEUX s'étonne à nouveau qu'on ne puisse pas recouvrer ces montants et trouve cette situation tout à fait anormale.

M. BOSSUT lui assure que tout est mis en œuvre par les services de la Trésorerie et fait le constat que certaines créances datent de plusieurs années. Il ajoute que ce n'est pas la première fois et certainement pas la dernière que cette délibération est présentée en conseil municipal.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

4/2 – Décision Budgétaire Modificative n° 2 – Budget principal et budget annexe patrimoine locatif

M. BOSSUT met l'accent en ce qui concerne les opérations réelles sur l'équipement de la salle Allende pour environ 600 000 € et ajoute qu'il y a des opérations d'ordre de montants importants pour la SEM Ville Renouvelée notamment, afin d'inscrire ces dépenses en investissement de manière à les rendre éligibles au FCTVA.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

5/1 – Consultation sur la demande d’affiliation auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Nord du Syndicat Mixte SAGE de l’Escaut

M. le Maire précise qu’il s’agit d’un simple avis demandé à la Ville.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

5/2 – Convention de mise à disposition de services civiques avec le Centre Régional Information Jeunesse

M. BOSSUT explique qu’il s’agit de la mise à disposition de deux services civiques par le CRIJ de Lille après la mise à disposition de 12 autres services civiques par la Mission Locale de Mons en Barœul.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

5/3 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1^{er} novembre 2016

M. le Maire note qu’il s’agit d’une délibération récurrente.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

8/1 – Appel à projets « projets innovants en faveur de la jeunesse » - Partenariat et financement

Mme MEHALIA présente l’appel à projets de la MEL et les projets monsois qui s’inscrivent dans ce dispositif.

M. GARCIA trouve très flou l’intitulé « fluidifier les parcours du jeune en organisant la réponse territoriale, du repérage à l’emploi » et s’interroge sur la nécessité de mettre en place « une nouvelle structure ressources pour la jeunesse » alors qu’il existe déjà la Mission Locale à Mons en Barœul.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

11/1 – Raccordement de sirènes au Système d’Alerte et d’Information des Populations (SAIP)

Mme CHABANE indique qu’il s’agit d’une délibération très technique concernant le raccordement des sirènes de la Ville au Système d’Alerte et d’Information des Populations (SAIP).

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

12/1 – Logement – Convention de partenariat avec la Préfecture

Mme DUBRULLE explique que cette délibération a pour objet la signature d'une convention entre le Préfet et les services enregistreurs du Département afin que la Ville de Mons en Barœul devienne un service enregistreur de demandes de logement locatif social. Elle ajoute que la Ville donnera ensuite délégation au CCAS afin que le service logement puisse utiliser le nouveau Système National d'Enregistrement (SNE).

Elle précise qu'après le temps de la mise en route et de la formation du personnel, il sera possible à partir de janvier 2017 de proposer un meilleur service aux demandeurs de logement social puisque l'accompagnement des familles en demande de logement sera facilité et que le suivi des demandes sera plus rapide.

Elle souligne l'intérêt pour la Ville d'avoir une meilleure visibilité de la demande de logement social sur la commune au jour le jour.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ et M. MAES.

13/1 – Election des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de l'association ADÉLIE

M. le Maire explique que la fusion de la Mission Locale et de la Maison de l'Emploi et la création de l'association ADÉLIE entraînent la désignation de 8 nouveaux membres issus du conseil municipal.

Il précise qu'il y a actuellement 9 représentants à la Mission Locale et à la Maison de l'Emploi et que Mme DA CONCEIÇÃO fait partie de ces 2 structures. Il propose par conséquent de reconduire ces 8 élus monsois.

M. GARCIA se réjouit de cette fusion qu'il réclame depuis des années mais ajoute qu'il souhaiterait proposer au vote un membre de son groupe.

M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'une désignation et que son groupe étant arrivé 3^{ème} aux élections municipales, il faudrait également offrir un siège à un représentant du groupe Mons en Barœul Bleu Marine.

Les 8 élus suivants ont été désignés :

- M. LAMPE,
- Mme DA CONCEIÇÃO,
- M. PANNETIER,
- M. WASIEWICZ,
- M. GÉRY,
- Mme AJIAR,
- M. LEDÉ,
- Mme MEHAILIA.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13/2 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pas de vote.

M. le Maire demande avant de clôturer la séance, s'il y a d'autres interventions.

M. DECLERCQ intervient pour lire la motion déposée par le groupe « Mons Bleu Marine » intitulée « ma commune sans migrants » :

« Considérant que l'accueil de migrants génère un coût financier et social que nos communes, soumises à la baisse des dotations de l'Etat, ne peuvent plus supporter sans augmenter la fiscalité locale,

Considérant qu'il est impensable de demander aux contribuables locaux déjà durement éprouvés par la crise économique et sociale, de contribuer financièrement à l'accueil de migrants sur le territoire de leur commune,

Considérant que l'installation de camps de migrants situés à proximité des cœurs de ville engendre des tensions graves avec les administrés de nos communes, nuit à l'ordre public, asphyxie l'économie locale, et menace l'exercice des libertés individuelles garanties constitutionnellement,

Considérant que les corridors migratoires qui sont empruntés par des migrants permettent à des djihadistes de pénétrer sur le territoire de la République en vue de commettre des attentats contre nos populations, et qu'il n'est pas exclu que certains soient infiltrés dans les groupes de migrants disséminés dans les centres d'accueil et d'orientation,

Considérant que l'immigration massive nourrit les revendications communautaristes contraires au principe de laïcité, principe que sont tenus de respecter les élus locaux dans la mise en œuvre de leur politique municipale,

-1- Les communes signataires s'engagent à s'opposer au plan d'accueil des migrants, consécutif à la mise en œuvre par l'Etat français de l'accord européen de relocalisation prévu par l'article 78 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.

-2- Les communes signataires s'engagent à s'opposer au plan d'accueil de migrants, consécutif au démantèlement de la jungle de Calais.

-3- Les communes signataires s'engagent à ne verser aucune subvention aux associations dont l'objet social est de promouvoir l'immigration massive et/ou l'accueil de migrants en situation irrégulière.

-4- Les communes signataires s'engagent à s'opposer par tous les moyens légaux à l'installation de centres d'accueil et d'orientation (CAO) et/ou à l'extension d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA).

-5- Les communes signataires s'engagent à utiliser tous les moyens légaux afin d'obtenir l'évacuation des camps sauvages de migrants ou la cessation de toute emprise irrégulière par des groupes de migrants sur le territoire de la commune.

-6- Les communes s'engagent à utiliser tous les moyens de communication à leur disposition pour faire connaître leur opposition à l'accueil de migrants sur leur territoire.

-7- Les communes organiseront une réunion publique d'information à destination des administrés afin de les renseigner sur l'impact des politiques d'accueil des migrants et les raisons objectives qui motivent une opposition à leur accueil.

-8- Adoptée en conseil municipal, cette motion doit être communiquée aux représentants de l'Etat dans l'arrondissement et le département de la commune, au conseil départemental et au Conseil Régional dans lequel la commune a son siège ».

M. LEBON souligne que le groupe Ecologie les Verts est scandalisé par ces propos et cite l'exemple de Damien CAREME, Maire de Grande-Synthe, qui a installé dans sa ville des équipements pour accueillir humainement dans de bonnes conditions des migrants qui pour l'essentiel fuient la guerre mais aussi la sécheresse.

Il ajoute qu'il est urgent d'agir pour limiter le nombre des réfugiés climatiques qui continuera à augmenter dans les années à venir.

M. BLOUME s'insurge contre les propos nauséabonds et honteux de M. DECLERCQ. Il demande à ne pas parler de « migrants » mais de « réfugiés » qui fuient la misère et la guerre. Il souligne les valeurs républicaines de la France.

M. BOSSUT retrace le parcours en juin 1940 d'habitants du Nord de la France obligés de fuir leur région bombardée par l'ennemi et souligne qu'ils étaient alors soulagés de trouver sur la route de l'exode des gens qui leur tendent la main. Il ajoute que parmi ces personnes figuraient ses parents.

M. le Maire rejoint M. BLOUME sur les propos scandaleux tenus par M. DECLERCQ. Il précise que M. DECLERCQ n'a fait que lire une photocopie du texte diffusé par M. Steeve BRIOIS qui sera également lu vendredi soir lors de la séance du conseil municipal à Lille.

Il ajoute que c'est la première fois qu'il entend de tels propos haineux dans la salle du conseil municipal qui n'ont rien à voir avec les valeurs républicaines qui sont les siennes.

Il ajoute qu'il a d'ailleurs un temps de retard sur l'actualité puisque la ville accueille déjà des réfugiés dans les locaux de l'ancienne Direction Départementale de l'Équipement et que 2 familles avec notamment 4 enfants sont accueillies à Mons en Barœul depuis quelques mois et que tout se passe bien notamment pour les enfants qui sont scolarisés.

Il répond enfin à M. DECLERCQ qu'il avait eu l'idée d'inviter ces enfants pour voir s'il aurait le courage de tenir ces propos de haine en les regardant dans les yeux.

M. TONDEUX félicite M. le Maire pour ses propos qui sont suivis d'applaudissements.